Procès-verbal du Conseil Municipal de Cornille du 14 juin 2017

Le Conseil Municipal de Cornille,

S'est réuni, sous la présidence de Stéphane DOBBELS, Maire,

Nombre de conseillers en activité: 15

Présents: 13

<u>Présents</u>: Stéphane DOBBELS, Gilbert JEGOU, Gilles CHERON, Marina SEGAFREDO, Corinne LAGRANGE, Frédéric CARAVACA, Valérie ROLDELBOS, Christian CHABOT, Denis GLEMIN, Didier BORDE, Stéphanie MARTY-BOUY, Jean-Louis CONDAMINAS, Maurice GERBOU.

Absent excusé:

- Erwan LE ROUX qui donne pouvoir à Gilles CHERON

Absente: Stéphanie LABROUSSE

Votants: 14

Secrétaire de séance : Marina SEGAFREDO

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2017

Lecture est faite du procès-verbal.

N'ayant soulevé aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Votants: 14

2/ Groupement de commande de téléphonie porté par le Grand Périgueux : projet de convention d'adhésion

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la mutualisation des moyens, la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux a mis en place en 2013 un groupement de commande de services de télécommunications auquel la commune de Cornille ne s'était pas associée. Le marché devant être reconduit au 01 janvier 2018, il propose l'adhésion de la collectivité à ce groupement.

<u>Délibération</u>:

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de la mutualisation des moyens et dans le souci de réaliser des économies d'échelles, un groupement de commande avait été lancé en 2013 entre l'intercommunalité et ses communes membres aux fins de passer des marchés de services de télécommunications.

Ce marché arrivant à échéance au mois de décembre 2017 il est proposé de s'inscrire dans ce type de démarche. A ce jour, outre le Grand Périgueux, 21 communes ont donné un accord de principe pour participer à ce groupement de commande ainsi que l'office public HLM Grand Périgueux Habitat, l'Office du Tourisme Intercommunal et le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il est proposé aujourd'hui d'adopter.

Le groupement prendra fin au terme du marché. Le ou les marchés passé(s) sous forme d'appel d'offres dématérialisé seront conclus pour une durée de quatre ans.

La communauté d'agglomération assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de choix du ou des cocontractants.

Chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement du prix.

Afin de s'assurer de disposer d'un marché aux meilleures conditions techniques et financières il a été décidé de faire appel à une assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Le coût de cette assistance est supporté équitablement par chaque membre du groupement.

La moitié du coût sera pris en charge par le Grand Périgueux et les différents organismes associés selon les montants suivants : pour le Grand Périgueux 5906 €, pour OPHLM Grand Périgueux Habitat 1 500 €, pour l'Office du Tourisme Intercommunal 500€ et pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale 500 €

L'autre moitié soit 8406 € est prise en charge par les commune en fonction de leur population soit :

Commune	Groupement de commande	Nombre d'habitants	Pourcentage	Montant
BOURROU	Oui	130	0,15 %	13,02 €
ST-GEYRAC	Oui	207	0,25 %	20,73 €
GRUN-BORDAS	Oui	220	0,26 %	22,03 €
FOULEIX	Oui	237	0,28 %	23,73 €
CREYSSENSAC ET PISSOT	Oui	262	0,31 %	26,24 €
ST MAYME DE PEREYROL	Oui	279	0,33 %	27,94 €
PAUNAT	Oui	311	0,37 %	31,14 €
CHALAGNAC	Oui	431	0,51 %	43,16 €
ÉGLISE NEUVE DE VERGT	Oui	522	0,62 %	52,27 €
CORNILLE	Oui	684	0,81 %	68,49 €
SAVIGNAC LES ÉGLISES	Oui	1 009	1,20 %	101,04 €
SORGES ET LIGUEUX	Oui	1 562	1,86 %	156,41 €
VERGT	Oui	1 655	1,97 %	165,72 €
VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU	Oui	1 638	1,95 %	164,02 €
COURSAC	Oui	2 117	2,52 %	211,99 €
CHÂTEAU L'EVEQUE	Oui	2 162	2,58 %	216,49 €
CHAMPCEVINEL	Oui	2 907	3,46 %	291,09 €
MARSAC SUR L'ISLE	Oui	3 220	3,84 %	322,44 €
CHANCELADE	Oui	4 471	5,33 %	447,71 €
BASSILLAC ET AUBEROCHE	Oui	4 394	5,23 %	440,00 €
SANILHAC	Oui	4 441	5,29 %	444,70 €
COULOUNIEIX CHAMIERS	Oui	8 625	10,27 %	863,67 €
BOULAZAC ISLE MANOIRE	Oui	9 823	11,70 %	983,63 €
PERIGUEUX	Oui	31 540	37,57 %	3 158,28 €
LA CHAPELLE GONAGUET	Oui	1 099	1,31 %	110,05 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- Décide de l'adhésion au groupement de commande pour les marchés de services de télécommunications pour un montant de : 68,49 €,

- Autorise le maire à signer la convention de groupement de commande et ses incidences financières telles que définies ci-avant.

3/ Concert du 25/06/2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la présence de la chorale OK'CHORALE le dimanche 25/6/2017 à l'Eglise Saint Eumache.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour procéder au paiement de la redevance due à la SACEM, en contrepartie de quoi l'association OK'CHORALE reversera à la collectivité la recette

des entrées.

Délibération:

Le 25 juin 2017, la commune de Cornille accueillera en l'église Saint Eumache, un concert de la

chorale « OK Chorale ».

L'Association OK Chorale demande à la collectivité d'acquitter les frais de SACEM du concert, en

contrepartie de quoi elle reversera à la commune la recette collectée pour les entrées.

L'Assemblée Municipale, 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

ACCEPTE d'assurer le paiement de la SACEM pour le concert de l'Association « Ok Chorale » du

25 juin 2017,

ACCEPTE le don de la recette des entrées à ce concert, et décide de son inscription à l'article

« 7478 » du budget de la collectivité.

4/ Projet de séance cinéma plein air

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer la convention avec CINE PASSION EN PERIGORD qui interviendra lors de la séance cinéma plein air le 26/08/2017, au cours de laquelle

sera diffusé le film « Belle et Sébastien ». Le montant de cette prestation s'élève à 1.536,00 Euros.

Monsieur le Maire indique que cette soirée sera également l'occasion de procéder, en présence des

administrés, à la présentation de la place du bourg.

Votants: 14 pour

5/ Pizzeria Donleo: acceptation Don

Monsieur le Maire rappelle la présence auprès des enfants de l'école, lors de la semaine du goût du printemps dernier, de Monsieur PEYTOUREAU, parent d'élève de maternelle et patron de la pizzeria

DONLEO à Périgueux.

Ce jour-là, constatant les difficultés de fonctionnement du four de la cantine, il propose d'effectuer

une opération dans son restaurant, en faveur de l'achat d'un fourneau : pour chaque pizza vendue, 0.50

€ seront reversés pour l'acquisition d'un fourneau pour le restaurant scolaire de Cornille.

Votants: 14 pour

Nota : quelques éléments administratifs nécessaires à la délibération n'étant pas parvenus en mairie à ce jour, cette dernière sera rédigée et intégrée au prochain Conseil municipal.

Divers:

A/ Monsieur le Maire présente un courrier reçu de SUEZ concernant la réactualisation des tarifs. Il indique que la collectivité n'augmentera pas ses tarifs d'eau potable en 2017.

B/ Monsieur le Maire informe l'assemblée de la dotation de 7.000,00 Euros accordée par Monsieur le Sénateur Bernard CAZEAU, somme qui sera affectée aux travaux d'extension du restaurant du bourg.

C/ Monsieur le Maire présente le rapport du Service Départemental d'Incendie et de Secours consécutif à la vérification des bornes incendie de la commune.

Ce rapport révèle 4 anomalies:

- Pouzateau : ouverture difficile et vidange nécessaire,
- Barbaleix : problème de pression,
- Entrée du bourg : problème de pression,
- Luminade : ouverture difficile.

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de renforcement de réseau d'eau ont été réalisés en 2000 du lieu-dit « Barbaleix » jusqu'au bourg de Cornille, et que le débit ne peut être déficitaire à ce jour. Les responsables de la Commission se rapprocheront rapidement des services de la société SUEZ, afin de trouver une solution permettant de restaurer de bonnes conditions de desserte et l'efficience des matériels.

D/ Monsieur le Maire demande à Madame la Présidente de la Commission « Aide Sociale » :

• <u>De créer une Commission Communale d'Action Sociale</u>, comme suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale de Savignac les Eglises.

Il rappelle que ladite Commission prend connaissance des dossiers d'aide sociale déposés en mairie, recherche les informations, et si nécessaire rencontre les demandeurs ou les met en contact avec une assistante sociale. Elle se réunit chaque fois que nécessaire et émet un avis préalablement à la transmission des dossiers aux services départementaux.

• De mettre en place le Plan Canicule 2017, lequel s'étend du 01/06 au 31/08, avec mise en place d'un registre nominatif. Après prise de contact avec les personnes en situation de fragilité, le registre recensera le nombre de personnes âgées et de personnes handicapées qui en auront fait la

demande. Ces personnes seront suivies par la Commission Action sociale pendant les périodes à risque.

Monsieur le Maire rappelle que ce registre doit être remis à Madame la Préfète à première demande.

Il souligne enfin l'urgence d'action sur ces deux dossiers.

E/ Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de Monsieur et Madame Denis et Sandrine MOUNIER, propriétaires de chambres d'hôtes, qui sollicitent la mise en place de panneaux indicateurs de leur activité.

Monsieur le Maire indique que rien ne s'oppose à l'installation de ces panneaux. L'acquisition devra être réalisée par les demandeurs dans le respect de la signalétique et des couleurs des panneaux de la commune. La pose des panneaux sera réalisée par les agents techniques communaux, sur les supports déjà installés, lorsque cela sera possible.

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été abordés, Monsieur le Maire lève la séance à 23h.